

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 34 (1988)
Heft: 1

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

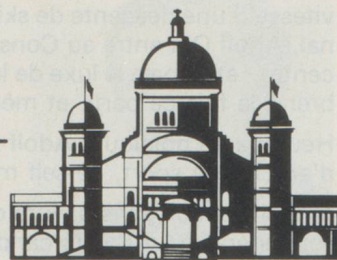
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFFAIRES FÉDÉRALES



Armée

Roger Mabillard : six ans à la tête de l'instruction

Renforcement de la discipline, accroissement des exigences : le passage du commandant de corps Mabillard à la tête de l'instruction n'aura pas été sans conséquences sur la vie de la troupe. Au moment de passer la main, l'officier général livre ses secrets...

Chef du groupement de l'instruction de l'armée suisse, le commandant de corps Roger Mabillard est réputé pour sa fermeté et son goût de la discipline. A la fin de l'année, il a passé son « bâton d'officier général » au commandant de corps Rolf Binder. Le commandant Mabillard a accepté de dresser un bilan de ses 6 années passées à la tête de l'instruction militaire. En voici les traits marquants.

Entretien exclusif : José Bessard

« Lorsque je suis entré en fonction », explique-t-il, « j'avais fixé trois objectifs généraux ». Ce sont : renforcement de la discipline et de l'ordre ; promotion de la résistance physique et psychique des officiers, sous-officiers et soldats, par des épreuves très pénibles qui exigent un engagement total de l'individu ; promotion de la confiance, c'est-à-dire en soi-même et dans les possibilités de l'armée. « Je suis persuadé que dans l'instruction de base de l'armée (écoles de recrues, de sous-officiers, d'officiers et centrales), tout le monde marche en direction de ces objectifs ». L'instruction des soldats semble s'être durcie durant ces années. Néanmoins, on doit se demander si elle répond aujourd'hui aux exi-

gences de la guerre moderne, ou bien s'il sera encore nécessaire de l'intensifier ? En un mot : à quel régime seront soumises les futures recrues ? Eh bien, relevons tout d'abord que le programme d'instruction est établi sur la base d'une analyse de la menace militaire et de son développement prévisible.

La résistance physique à travers les âges

« Il faut bien se rendre compte qu'il y a des constantes dans la formation militaire », poursuit le commandant ; « Prenons par exemple ce point important de la résistance physique et psychique. Elle était indispensable aux légionnaires romains ; elle était indispensable aux croisés ; elle était indispensable aux soldats de la Révolution française, à ceux de 1914-1918, etc. Et elle sera de même indispensable dans deux ou trois siècles, parce qu'elle procède de l'essence même de la guerre ».

En ce qui concerne l'instruction de l'armée suisse, le commandant pense toutefois « que les limites du système sont atteintes ». Et il s'oppose à une intensification des exigences, qui se traduirait par une surcharge des programmes ; de même s'oppose-t-il à une diminution des exigences. « Nous faisons ce que nous devons faire et ce que nous pouvons faire », dit-il, tout en reconnaissant qu'en cas de mobilisation de guerre, il faudrait encore intensifier considérablement l'instruction.

Le choix des étoilés

Si les soldats manquent parfois de motivation, les cadres ont aussi leurs problèmes. Les instructeurs ne s'estiment pas assez nombreux, alors que les officiers généraux se trouvent le plus souvent en situation de concurrence. La logique veut en effet que plus on monte dans la hiérarchie, plus

les places se font rares. Alors, comment s'effectue le choix des « étoilés » ? Est-il équilibré ou éminemment politique ? Du côté romand, par exemple, les divisionnaires catholiques ont particulièrement la cote. Et c'est parfois mal ressenti.

Le commandant Mabillard constate pour sa part que « le choix est évidemment, pas éminemment, évidemment politique ». « A ce haut niveau hiérarchique, naturellement, chaque parti défend son ou ses candidats ; de surcroît, on essaie d'arriver à une répartition équilibrée entre les régions du pays, entre les cantons, voire même entre les religions », relève-t-il. Mais « le critère fondamental du choix est celui de la valeur militaire du candidat ».

Et le commandant de corps est catégorique : « Durant les années que j'ai passées à la Commission de défense militaire, ce critère a été respecté.

Eu égard aux exigences de la troupe, et elle a raison d'être exigeante, on ne peut plus s'offrir le luxe de mettre un médiocre, simplement parce qu'il est du bon parti. Il y a belle lurette qu'on s'est rendu compte que c'était vraiment contre-productif. On fait avec ce qu'on a, le mieux possible. »

« En ce qui concerne les journalistes, eh bien je fais la même constatation que lorsque je considère les instructeurs, les politiciens, les magistrats : il y en a d'excellents, de bons, de médiocres et de franchement mauvais. C'est la vie. »

Sur le plan civil, le chef de l'instruction a connu des démêlés avec la presse. L'encre a coulé sous les ponts. Dans quelle estime, le commandant Mabillard tient-il aujourd'hui les médias ? « On a essayé, on a fait de moi un ennemi de la presse et des journalistes. Toute mon action témoi-

gne du contraire », déclare-t-il. « J'ai toujours été partisan d'une information dynamique et ouverte, et pas défensive. Je trouve que nous avons une presse qui est parfaitement présentable, pour autant qu'on puisse porter un jugement global ; étant bien entendu qu'il y a la partie boulevard de cette presse qui, naturellement, incorpore certains risques quant à la fidélité de la vérité... » Et d'ajouter : « En ce qui concerne les journalistes, eh bien je fais la même constatation que lorsque je considère les instructeurs, les politiciens, les magistrats : il y en a d'excellents, de bons, de médiocres et de franchement mauvais. C'est la vie. »

Pouvoirs excessifs

Alors retour à la vie militaire. Quand on lui demande quel a été son meilleur dossier, le commandant n'hésite pas une seconde : ce sont les écoles d'officiers, les écoles centrales. « Je crois que c'est dans ce domaine, que nous avons indiscutablement fait des progrès. » Et le moins bon ? C'est le dossier administratif. « Qu'il soit bien clair que je ne porte pas une accusation contre l'administration militaire fédérale », précise-t-il, « mais contre le système qui veut que l'on donne à cette administration des pouvoirs excessifs par rapport à ceux dont dispose le responsable. » « Je préférerais de loin gérer mon budget, en porter la responsabilité, que de le voir gérer par l'administration. »

Cette année, le commandant de corps Rolf Binder succède au commandant Mabillard. Les « bleus » se demandent dès lors à quelle sauce ils seront mangés, et dans quelle mesure le nouveau patron de l'instruction poursuivra sur la même lancée. « Nous nous

voyons assez souvent », reconnaît le commandant Mabillard, « parce que j'estime que pour moi c'est un devoir de discipline de bien le préparer, de façon à ce qu'il puisse démarrer le 1^{er} janvier en connaissant les dossiers. Cela me permet de dire que le commandant de corps Binder ne changera ni les objectifs ni les principes fondamentaux de formation. En revanche, le style va changer. Il est notoire que Binder est un homme plus diplomate et moins raide que votre serviteur. Mais c'est bien, qu'il y ait des alternances. »

Voilà pour les nouveaux. Aux anciens, aux soldats, le commandant de corps adresse ce message : « Rendez-vous compte que ces 40 ans de paix relative que nous avons vécus, découlent de l'équilibre des forces sur le continent et dans le monde. Forces classiques et nucléaires combinées. Il est juste de soutenir tout effort du désarmement, étant entendu que ces efforts doivent déboucher sur des réalisations concrètes et contrôlées. Ce qui doit être évité : c'est la mise en danger de l'équilibre. Alors soyez vigilants ; ne soyez pas naïfs ! » Et d'ajouter à l'intention de tous les Suisses : « J'espère que vous vous rendez compte, chaque jour, de la chance que vous avez d'habiter dans un pays tel que le nôtre. Il n'est pas parfait, mais il est perfectible. Et finalement, le système offre de bonnes garanties à la dignité de chaque personne. »

« Journal de Genève »

L'avenir de l'AVS en question

Selon une étude du groupe indépendant-évangélique du Conseil national, le résultat d'exploitation de l'AVS sera négatif avant l'an 2000, le résultat financier négatif avant 2010 et le fonds de l'AVS épuisé avant 2020. Le Conseil fédéral ne conteste pas ces chiffres. Mais il a indiqué dans sa réponse à l'interpellation du groupe que les mesures qu'il prendra dépendront de

l'analyse des développements démographiques à long terme et des répercussions de la retraite à la carte.

A l'heure actuelle, la contribution des pouvoirs publics à l'AVS s'élève à 20 % des dépenses de l'AVS, soit 16 % à la charge de la Confédération et 4 % à celle des cantons. Dans la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, il est prévu de décharger les cantons dans ce domaine, la contribution de la Confédération passant progressivement à 20 %. Il faudra examiner dans la perspective d'une stabilisation à long terme de l'équilibre financier de l'AVS si une augmentation de la contribution des pouvoirs publics est envisageable, affirme le Conseil fédéral.

Les travaux préliminaires en vue de la 10^e révision de l'AVS se déroulent en tenant compte des perspectives à moyen et à long terme. Dans cette optique, le Conseil fédéral a donné mandat d'étudier en particulier les développements démographiques à long terme ainsi que les répercussions d'un versement anticipé de la rente. Le Conseil fédéral fixera la procédure à suivre en se fondant sur ces rapports.

Instruction des jeunes Suisses de l'étranger : la loi est prête

La nouvelle loi encourageant l'instruction des jeunes Suisses et Suissesses de l'étranger est prête : le Conseil des Etats a éliminé sans opposition les dernières divergences. Il s'est rallié à la version plus généreuse du Conseil national concernant les conditions de subventionnement des écoles suisses. La loi vise à renforcer et simplifier les mesures déjà en vigueur en faveur des écoles suisses, et à assurer l'instruction des jeunes Helvètes qui ne peuvent fréquenter une telle école.

Les écoles qui comptent plus de 60 élèves suisses devront être fréquentées par 20 % au moins d'élèves de nationalité suisse pour avoir droit à des subventions. La Chambre des cantons a également accepté de réduire le

nombre minimum d'élèves suisses par école de 15 à 12. Enfin, les députés ont suivi le Conseil national sur un dernier point : la loi mentionnera expressément dans son titre la forme masculine et féminine des destinataires, jeunes Suisses et Suissesses.

On compte actuellement 17 écoles suisses à l'étranger (sept en Europe, sept en Amérique latine, deux en Asie et une en Afrique). Elles accueillent en 1985 4 742 élèves, dont 1 721 suisses (36,3 %). Près de 50 000 enfants suisses au total résident à l'étranger.

La Suisse et la CEE signent un accord de coopération en matière de terminologie

M. Jean-Pascal Delamuraz, chef du Département fédéral de l'économie publique et M. Willy de Clercq, commissaire européen aux relations extérieures, ont signé à Bruxelles un accord de coopération en matière de terminologie entre la Suisse et la Commission européenne, annonçant au siège de l'exécutif communautaire.

L'accord prévoit la mise en commun dans la base terminologique multilingue de la CE, appelé EURODICAUTOM, des données terminologiques disponibles à la Commission et auprès de l'Administration fédérale suisse ainsi que leur utilisation par les instances officielles de la Confédération, des Cantons et des Communes suisses et par les institutions et organes communautaires et les instances officielles des Etats membres de la CE, précise le communiqué de Bruxelles.

La Base EURODICAUTOM (dictionnaire automatique européen) comprend plus de 400 000 termes dans toutes les langues de la Communauté. Quant à la contribution suisse, elle consistera en un ensemble important de termes supplémentaires dans les langues usuelles de la Confédération.

Les autorités suisses, est-il précisé, verseront une contribution financière à la Commission pour tenir compte de l'effort de développement réalisé sur plus de 10 ans par l'exécutif communautaire.

Nomination

Le Conseil fédéral a nommé M. Eric Roethlisberger, actuellement délégué aux accords commerciaux de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures, en qualité de chef de la délégation suisse près l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à Paris.

L'ambassadeur Roethlisberger, 53 ans, originaire de Genève et Langnau (BE), entrera en fonctions en mai 1988. Il succède à l'ambassadeur Jean Zwahlen, nommé à la Direction générale de la Banque nationale suisse.

Un Suisse directeur à l'OCDE

Un Suisse a été nommé directeur de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à Paris. Il s'agit de M. Gérard Viatte, 50 ans, natif de la Chaux-de-Fonds.

Après des études de droit et d'économie en Suisse, en Allemagne fédérale, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, M. Viatte fut chargé des relations agricoles internationales à l'Office fédéral de l'agriculture. Il entra en 1965 à l'OCDE, où il s'occupa des échanges et marchés agricoles, avant d'être nommé directeur adjoint et, enfin, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries.

Chargé de cours depuis 1970 à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (économie alimentaire mondiale, politiques agricoles internationales), M. Viatte est l'auteur, notamment, des « Rouages de l'économie internationale ».

Il est le premier Suisse à accéder à un poste de directeur depuis la création de l'OCDE, dont notre pays fut l'un des signataires de l'acte de fondation en 1960. L'OCDE groupe les pays industrialisés du monde occidental ; ses rapports sont toujours analysés avec soin sur tous les continents.